

Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0-0

ARRETE DU MAIRE

N°005/2026

PUBLIÉ SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE LE 19/01/2026

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0



Occupation du domaine public - Nacelle Transformateur électrique rue du Foyer Dépose nid de Cigognes / pose d'une corbeille pour nouveau nid

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement et la circulation lors de l'intervention d'une nacelle devant le transformateur électrique de la rue du Foyer,

ARRETE

- Article 1^{er}** Du 20 janvier 2026 au 21 janvier 2026, de 8h30 à 16h00, STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX est autorisé à stationner une nacelle devant le transformateur de la rue du Foyer situé section 12 parcelle n°342, afin de procéder aux opérations de dépose de nid de Cigognes et de pose d'une corbeille pour sécuriser le nouveau nid, ceci sur le poteau à proximité.
- Article 2** Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit qualifié gênant dans l'emprise de l'intervention visée à l'article 1^{er}, de chaque côté de la rue.
- Article 3** La nacelle partiellement empiétant sur la chaussée, la circulation des véhicules au droit de l'intervention se fera de manière alternée manuellement.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Holtzheim le 15 janvier 2026
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

